

Conseil Communautaire du 11 mai 2017

D 2017	D	06
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	65 dossier 1 à 2 - 64 dossier 3 à 7	
Votants	72 dossier 1 – 73 dossier 2 à 7	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **5 mai 2017** s'est réuni à la salle des Fêtes de MARCELLUS, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir Emmanuel MORIZET à compter du dossier 3) – Emmanuel MORIZET (dossier 1 à 2)
<u>Fauillet</u>	Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (+ pouvoir Maryse VULLIAMY)
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Laqupie</u>	Jean-Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC – Bernard DIO
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES - Jean-Luc DUBOURG - Joël HOCQUELET (+ pouvoir Anne MAHIEU à compter dossier 2) – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Patrick COUZINEAU) Anne MAHIEU (dossier 1) - Jean-Pierre MARCHAND (+ pouvoir Marie-Françoise BOUGUES) – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE (+ pouvoir Josette JACQUET) - Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN – Nicolas MINER (à partir du dossier 2)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Sevches</u>	Isabelle CESA (+ pouvoir André CORIOU)
<u>Taillebourg</u>	Denis DUTEIL (suppléant)
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Liliane KULTON (+ pouvoir Laurence LOUBIAT MOREAU) – Guy LAUMET – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET - Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir Caroline DELRIEU-GILLET)

Absents ou excusés Patrick GAUBAN – Alain LERDU - Alexandre FRESCHI - Bernard CABANE – Gilbert DUFOURG – Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS - Maryse VULLIAMY – Michel ZANETTE - Sylvie BARBE - Marie-Françoise BOUGUES – Patrick COUZINEAU Josette JACQUET – Bernard MANIER – Thierry CARRETEY - Régine POVÉDA - Michel COUZIGOU – Nicolas MINER (dossier 1) - Philippe RIGAL – Jacques BRO - André CORIOU - Jean-Pierre VACQUÉ - Eric BOUCHAUD – Laurence LOUBIAT- MOREAU – Caroline DELRIEU-GILLET – Anne MAHIEU (à compter du dossier 2) - Emmanuel MORIZET (à compter du dossier 3)

Pouvoirs de Maryse VULLIAMY à Patricia GAVA – Marie-Françoise BOUGUES à Jean-Pierre MARCHAND – Patrick COUZINEAU à Philippe LABARDIN – Josette JACQUET à Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE – André CORIOU à Isabelle CESA – Laurence LOUBIAT MOREAU à Liliane KULTON – Caroline DELRIEU GILLET à Christophe COURREGELONGUE – Anne MAHIEU à Joël HOCQUELET (à compter du dossier 2) - Emmanuel MORIZET à Maryline DE PARSCAU (à compter du dossier 3)

Dossier n°5 -

AVENANT N°1 A LA CONVENTION TERRADOR AVEC L'ANRU - AJOUT DE NOUVEAUX MEMBRES A L'ACCORD DE GROUPEMENT

Objet de la délibération

La convention signée entre Val de Garonne Agglomération et l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) pour le Projet d'Investissement d'Avenir (PIA) TERRADOR jeunesse est adossée à un « accord de groupement » signé avec les 12 partenaires du projet, et désignant Val de Garonne Agglomération en tant que « chef de file » de ce groupement. Certaines actions déposées –notamment par le Bureau Information Jeunesse de la Ville de Marmande– prévoyaient l'essaimage d'actions sur l'ensemble du territoire, avec un budget et des subventions à répartir entre différentes collectivités co-porteuses.

Les règles de non reversement des subventions nécessitent **aujourd'hui la signature d'un avenant à la convention, permettant l'intégration de nouvelles collectivités dans l'accord de groupement**, à budget constant, afin que celles-ci puissent faire remonter leurs dépenses sans intermédiaire.

Exposé des motifs

Le projet TERRADOR jeunesse comporte 3 actions pilotées par la Ville de Marmande/ Bureau information jeunesse, à savoir :

- La création d'un conseil territorial des jeunes
- Le déploiement d'ateliers de cultures urbaines
- Le déploiement de chantiers jeunes citoyens.

Ces actions ont été imaginées et budgétées comme étant co-portées avec les bassins de vie du territoire de Terrador (communautés de communes, communes centres), avec un soutien logistique des services de la ville de Marmande. Après plusieurs rencontres avec les collectivités concernées (décembre 2016 à février 2017) pour leur proposer de se saisir et de porter certaines actions sur leurs territoires, deux collectivités ont manifesté leur souhait d'intégrer cette dynamique dès 2017 : la commune de Tonneins pour les 3 actions pré-citées, et la communauté de communes de Lauzun pour (dans un premier temps) le déploiement de chantiers jeunes citoyens.

Les règles des finances publiques interdisent à la Ville de Marmande de percevoir la globalité de la subvention de l'ANRU et de la répartir/reverser ensuite entre les différentes collectivités qui auraient engagé des dépenses (ingénierie et fonctionnement) sur ces actions.

Il convient donc d'intégrer à l'accord de groupement ces deux nouvelles collectivités, comme partenaires sur les actions mentionnées plus haut et pour cela de signer un avenant à la convention TERRADOR.

Ceci ne modifie en rien le plan de financement des actions et du projet global, ni la définition des actions, l'ANRU accepte donc une modification de l'accord de groupement et la signature d'un avenant simplifié.

A titre d'information, les budgets prévus pour ces actions, par an, sont les suivants :

Action	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Total décaissements	Subvention ANRU Attendue
Conseil des jeunes territorial	22500€	12500 €		35 000 €	17500
Chantier jeunes citoyens	8400 €	10 100 €	3800 €	22 300 €	11150
Ateliers culture urbaine	4200 €	25 200 €	12 00 €	30 600 €	14650

Les dépenses et par conséquent la subvention attendues seront partagées entre les différentes collectivités co-porteurs de ces actions. Une convention spécifique entre la ville de Marmande et les collectivités entrantes/partenaires (commune de Tonneins, communauté de communes de Lauzun) précisera les règles de répartition des coûts et de la subvention en fonction de l'investissement de chacun.

D'autres collectivités (communautés de communes de Coteaux et Landes de Gascogne par exemple) ont manifesté un intérêt pour ces actions mais ne souhaitent pas se positionner dès maintenant. La commune de Tonneins, quant à elle, a déjà prévu la mise en place de certaines actions dès le mois de juin 2017.

Les dépenses de la collectivité seront éligibles à la subvention de l'ANRU dès l'accord de groupement modifié. Il convient par conséquent de modifier et de signer l'avenant dès à présent. Les signataires de l'accord de groupement seront : l'ANRU, Val de Garonne Agglomération (représentant l'ensemble des partenaires actuels), la commune de Tonneins, la Communauté de communes de Lauzun. Pour les autres collectivités, il est proposé de pouvoir modifier l'accord de groupement au fil de l'eau en fonction de leur implication, à partir du moment où cela ne modifie pas non plus l'essence et le plan de financement du projet.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve l'avenant n°1 prévoyant l'entrée de la commune de Tonneins et de la communauté de communes de Lauzun à l'accord de groupement « TERRADOR Jeunesse

Précise que ces collectivités entrent dans le groupement comme partenaires des actions n° 3, 16 et 19 du projet TERRADOR, comme partenaires de la ville de Marmande

Approuve la signature de l'avenant n° 1 à la convention liant l'ANRU à Val de Garonne Agglomération pour le projet TERRADOR et intégrant ces modifications de partenaires.

Précise que ces entrées ne modifient en rien les actions citées ni le budget du projet, mais qu'elles constituent une régularisation administrative

Précise qu'en sa qualité de chef de file Val de Garonne agglomération peut décider de l'entrée de nouveaux membres dans l'accord de groupement

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération, notamment de nouvelles entrées dans l'accord de groupement

Résultat du vote

<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Publication / Affichage

Le 12.5.2017

Notification

Le

Fait à Marmande, le 11 mai 2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,